

Arrêté municipal temporaire du 04 Mars 2024 N° 03 04 2024 02
Portant autorisation d'une brocante – vide greniers
le 14 Avril 2024 organisée par le Comité des Fêtes de Noyen Sur Seine

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre mars

Nous André CAPMARTY, Maire de NOYEN SUR SEINE

Vu le Code des Collectivités Territoriales article L 2212 II

Vu la loi du 15 Février 1898, le décret n° 786 du 29 Août 1968 modifié par le décret n° 788 du 27 Août 1970

Considérant la vente ou l'échange d'objets mobiliers par des particuliers non assujettis à la Taxe professionnelle qui doit se dérouler à l'occasion de la Brocante – Vide Greniers Organisée par le Comité des Fêtes de Noyen Sur Seine (siège social mairie de Noyen Sur Seine) représentée par sa présidente, Madame Renée SCIBRAVY, le dimanche 14 Avril 2024 sur le territoire communal peut être tolérée en raison de son caractère occasionnel, qu'il convient toutefois d'en réglementer l'organisation dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité des transactions

ARRETONS

Article 1^{er} : Toute personne non assujettie à la taxe professionnelle au titre des activités d'antiquaires, brocanteurs, revendeurs et casseurs de voitures, négociants récupérateurs etc... devra adresser à la Mairie de NOYEN SUR SEINE avant le 13 Avril 2024 une demande d'autorisation de vendre des objets mobiliers d'occasion lui appartenant à l'occasion de la Brocante et Vide Greniers organisée dans la commune le dimanche 14 AVRIL 2024

Article 2 : Cette autorisation qui mentionnera l'emplacement affecté à son titulaire pour l'exercice de ses opérations de vente ou d'échange ne sera pas renouvelable

Article 3 : Elle devra être présentée par son titulaire dans l'enceinte de la Foire et du Vide Greniers à toute réquisition des Services de Police

Article 4 : Les organisateurs devront s'assurer du respect des mesures d'hygiène en vigueur pour lutter contre la Covid 19

Article 5 : Le Chef de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la Force Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Madame la Sous-préfète de Provins
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gouaix

Notifié à Madame la Présidente du Comité des Fêtes

Affiché aux lieux habituels réservés à cet effet



Fait à NOYEN SUR SEINE
04 Mars 2024



notification le